## **RN 171**

PROTECTIONS ACOUSTIQUES À TRIGNAC ET MONTOIR-DE-BRETAGNE

# Bilan de concertation

**CONCERTATION PUBLIQUE DU 16 JUIN AU 11 JUILLET 2014** 



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

## SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	P. 4
CONCERTATION PUBLIQUE	P. 5
BILAN QUANTITATIF	P. 9
BILAN QUALITATIF	P. 11
CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX	P. 20
CONCLUSIONS	P. 21
ANNEXES	P 23



### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne s'inscrit dans une démarche globale de traitement du bruit aux abords des routes nationales.

### **CONTEXTE**

Cette opération est proposée dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État en Loire-Atlantique approuvé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2011. Ce dernier concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national. Il recense les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires à proximité de ces infrastructures.

L'objectif principal de ce plan est de permettre la résorption des « points noirs bruit » (PNB). Il s'agit de bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) respectant les critères d'antériorité (construits avant l'aménagement de l'infrastructure ou avant le 6 octobre 1978), pour lesquels les valeurs limites règlementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être.

### **CARACTÉRISTIQUES**

L'opération d'aménagement prévoit la construction de 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km et la réalisation d'isolations de façades.

### MAÎTRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT

Pour la présente opération, le maître d'ouvrage est l'État - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), représenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Pays de la Loire.

Le coût d'objectif de l'opération est fixé à 7 millions d'euros (comprenant les frais d'études et les travaux d'écrans acoustiques et d'isolations de façades). L'opération fait l'objet d'un financement 100% État.

## 7

### **CONCERTATION PUBLIQUE**

### **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

Cette concertation s'est inscrite dans le cadre des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, qui prévoit l'organisation d'une concertation en cas de réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune, d'un montant supérieur à 1 900 000 euros et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants.

### **OBJECTIF**

La concertation avait pour objet de recueillir l'avis de la population (les habitants, riverains et associations locales concernés) et des acteurs locaux sur le diagnostic et les aménagements proposés, avant de poursuivre les études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP).

### **DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE**

### **Article pour bulletins municipaux**

Un article a été proposé aux municipalités concernées.

La mairie de Trignac a ainsi relayé l'information dans ses bulletins Trignac infos de juin et juillet 2014. Celle de Montoir-de-Bretagne s'en est fait écho sur son site Internet et dans son bulletin municipal de juillet 2014.



### Affiche et flyer

Une affiche d'annonce de l'exposition et des réunions publiques a été éditée à 65 exemplaires au format A3 (20 exemplaires par commune fournis par la DREAL et 25 exemplaires supplémentaires dupliqués par la ville de Trignac) affichés dans les lieux publics et les commerces de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

Cette affiche a été également éditée sous forme de flyer A5 en 7100 exemplaires. Ce document a été distribué toutes boîtes dans les deux communes (2x3500 exemplaires) et mise à disposition dans les lieux publics des communes (2x50 exemplaires).

### Plaquette de présentation et mobilisation

Un dépliant de présentation du projet a été mis à disposition en mairies de Trignac et Montoirde-Bretagne durant la concertation. Il présentait le cadre réglementaire, l'étude acoustique et les grandes caractéristiques du projet et annonçait la concertation et les modalités d'information et d'expression.

Ce document de 4 pages A4 a été édité en 1 000 exemplaires et distribué la semaine précédant le début de la concertation aux riverains du projet, chez les commerçants, puis lors des réunions publiques.

### Dossier et communiqué de presse

Un communiqué de presse et un dossier de presse de 12 pages ont été envoyés à la presse locale afin qu'elle annonce la concertation et la réunion publique.

Le 16 juin 2014, l'Echo de la Presqu'Île Guérandaise, de La Baule et de Saint-Nazaire annonçait en brève la tenue des réunions publiques.

Le 17 juin 2014, Presse Océan annonçait la concertation.

Ouest France, dans ses éditions locales des 17 et 18 juin 2014 (tirées à 116 000 exemplaires environ), a consacré deux articles au sujet.

### Dossier de concertation



Un dossier de concertation présentait le projet de manière détaillée.

Il était consultable sur les lieux d'exposition pendant toute la période de la concertation publique Il a également été mis en ligne sur le site de la DREAL Pays de la Loire pour pouvoir y être téléchargé.

Ce document de 38 pages (au format A3 paysage) a été imprimé en 20 exemplaires.

Les acteurs locaux (collectivités locales concernées, services territoriaux, chambres consulaires, parlementaires, Parc Naturel Régional de Brière...) en ont été destinataires.

Certaines questions posées lors de la concertation trouvent réponse dans ce document (points de mesure, définition des moyennes de mesures...).

### **Sites Internet**

Le site Internet de la DREAL Pays de la Loire proposait, depuis le 6 février 2014, un article d'annonce de la concertation et depuis le 16 juin 2014, une présentation du projet et les téléchargements du dossier de concertation, du dossier de presse et de la plaquette de présentation (http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rn171-protections-acoustiques-dans-a2677.html).

### **Exposition publique**



Quatre panneaux d'expositions présentaient les principaux éléments soumis à la concertation.

Ils ont été exposés simultanément en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne durant toute la période de concertation et aux horaires habituels d'ouverture. A Trignac : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h. A Montoir-de-Bretagne : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

### Réunions publiques



Deux réunions publiques ont été organisées les 18 et 20 juin 2014 à 18h30, respectivement à la salle des fêtes de Trignac et en salle du Conseil municipal de Montoir-de-Bretagne.

Ces dernières ont accueilli respectivement 60 et 90 personnes environ. Elles ont été l'occasion de nombreux échanges et ont permis à la population de faire part de ses observations ou de poser des questions en complément des avis exprimés sur les registres.

### Recueil des avis



Deux registres d'observations ont été mis en place dans les mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne pendant toute la durée de la concertation.

Des fiches d'expression ont été distribuées à chacun des participants aux réunions publiques.

Le maître d'ouvrage a également mis en place spécialement pour la concertation l'adresse courriel suivante : protections-acoustiques-RN171@ developpement-durable.gouv.fr

Les courriers postaux pouvaient être envoyés aux maires de communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

### **EXPLOITATION DES RÉSULTATS**

L'ensemble de ses contributions a fait l'objet d'une analyse détaillée de la part du maître d'ouvrage, dont la synthèse est exprimée dans le présent document.

Ce bilan rendu public, les études préalables pourront être finalisées. Elles permettront de préciser les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les aménagements paysagers. Le bilan de la concertation publique sera annexé au dossier d'enquête publique.



Sur le plan quantitatif, les principaux éléments de synthèse à retenir sont les suivants :

### **RÉUNIONS PUBLIQUES**

60 personnes environ ont assisté à la réunion publique de Trignac dont **25 à 30** se sont exprimées

90 personnes environ ont assisté à la réunion publique de Montoir-de-Bretagne dont environ **25** se sont exprimées

### FICHES D'EXPRESSION

2 contributions remises à l'issue de la réunion publique de Montoir-de-Bretagne

### **REGISTRES**

**9** contributions sur le registre de Trignac

détaillées en 4 consignations directes, 1 consignation collée, 2 courriers annexés et 2 fiches d'expression annexées

et 1 lettre + 1 fiche d'expression arrivées trop tardivement pour y être annexées

**16** contributions sur le registre de Montoir-de-Bretagne

détaillées en 9 consignations directes, 1 courrier annexé et 6 fiches d'expression annexées

1 signature simple figure également

### **COURRIERS ÉLECTRONIQUES**

**6** contributions envoyées par courriel

(3 mails supplémentaires ont été reçus après la clôture de la concertation)

### Ainsi environ 100 personnes se sont exprimées :

- 50 à 55 personnes ont pris la parole en réunion publique ;
- au moins 12 contributions ont été émises par plusieurs membres d'une même famille ou par des voisins (au minimum 12x2 personnes) ;
- et au minimum 2 personnes se sont exprimées par des biais différents.

### Ces chiffres de participation sont plutôt bons et la bonne répartition des contributions en fonction du mode de recueil atteste d'une bonne information.

La réunion publique a essentiellement donné lieu à des questions. Les courriers électroniques et avis sur les registres sont davantage constitués de remarques et propositions.

L'analyse des feuilles d'émargement des réunions publiques (complètes pour moitié) montre qu'environ 30% des participants ont eu connaissance des réunions par le biais des annonces presse, 15% par les bulletins municipaux et 10% par l'affichage. Les 45% restant ont eu connaissances des réunions par d'autres biais, comme la distribution de la plaquette de présentation dans leur boîte aux lettres.

Il est également à noter que les chiffres de la participation sont sensiblement les mêmes pour Trignac et Montoir : 41 participants sont originaires de Trignac et 47 de Montoir-de-Bretagne. Les personnes ayant participé à cette concertation publique sont quasi exclusivement des riverains de l'opération.



## BILAN DE CONCERTATION QUALITATIF

Le maître d'ouvrage a tenu à répondre à l'ensemble des questions émises lors de la période de concertation. Ses principales réponses sont reprises ici. Le dossier de concertation, ainsi que les compte-rendus des réunions publiques en reprennent la plupart.

N.B. Les chiffres utilisés dans ce chapitre sont issus de l'analyse des contributions textuelles (écrites ou orales).

Les thèmes récurrents se répartissent de la façon suivante :

Thèmes abordés	Nombre de remarques associées
Intérêt global de l'opération	10
Réglementation et étude acoustique	11
Caractéristiques des protections proposées	20
Demande d'évolution du projet	42
Aménagements de voirie	13
Sécurité	9
Entretien et plantations	6
Questions et remarques annexes	16

N.B. Une même personne peut avoir émis plusieurs avis.

### INTÉRÊT GLOBAL DE L'OPÉRATION

	TOTAL
Satisfaction / Intérêt	7
Questions sur le calendrier	2
Critique	1

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Le relativement petit nombre d'avis exprimés sur ce sujet porte à croire que l'opportunité de l'opération est admise.

Les avis exprimés en faveur du projet insistent sur sa nécessité en remerciant le maître d'ouvrage pour la prise en compte des nuisances subies.

Deux questions portent sur le calendrier du projet en insistant sur la nécessité d'une réalisation concrète. La DREAL y répond en expliquant que les contraintes de procédures, et notamment l'enquête d'utilité publique, imposent un début des travaux en 2016 au plus tôt.

Elles renforcent ainsi l'intérêt des riverains vis à vis de cette opération.

L'avis négatif déplore le manque d'ambition du projet, mais ne remet pas en cause son opportunité.

Le projet d'aménagement de protections acoustiques semble favorablement reçu et n'est pas remis en cause.

### RÉGLEMENTATION ET ÉTUDE ACOUSTIQUE

Réglementation	TOTAL	Détails
Différence de réglementation entre traitement PNB et création d'un nouvel aménagement	2	exemple de l'échangeur de Montoir ouest en 1997
Isolation de façade	1	ne permet pas de réduire le bruit dans le jardin

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Quelques observations concernent des demandes de précisions sur la réglementation et notamment la différence de seuil maximal en cas de traitement de PNB ou lors de la création

### d'un nouvel aménagement.

Le maître d'ouvrage y a répondu lors de l'une des réunions publiques de la manière suivante :

« La réglementation n'est pas la même lorsque l'on est en traitement de PNB ou en création d'un nouvel aménagement sur l'infrastructure routière, la réglementation est dans ce dernier cas plus exigeante. »

Étude acoustique	TOTAL	Détails
Conditions de mesures	4	dont 2 les jugent trop favorables / 1 n'a pas vu de technicien / 1 interroge sur les conditions de mesures + 1 contribution émise hors temps de concertation rejoint cette thématique
Résultats des mesures	1	
Interprétation des résultats	3	

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Les remarques sur l'étude acoustique sont plus nombreuses et posent la question de la légitimité des conditions de mesures et de l'interprétation des résultats.

Le maître d'ouvrage a tenu à préciser ces points en réunions publiques :

« Sur les conditions météorologiques et de trafic lors des mesures.

Lorsque nous faisons des mesures de pression acoustique nous réalisons systématiquement un comptage de trafic en parallèle dans l'objectif de prendre en compte justement le niveau de trafic que l'on observe en moyenne sur l'année. Il y a effectivement un recalage qui est fait entre le niveau de trafic le jour des mesures et le niveau de trafic moyen annuel.

Dans les modélisations sont également pris en compte des éléments relatifs aux conditions de mesures (météo notamment). Ces conditions sont intégrées pour les modélisations acoustiques. L'objectif est que la modélisation effectuée soit la plus représentative possible de la situation réelle et non de la situation du jour où ont été réalisées les mesures. »

« Sachez tout de même que pour l'ensemble du secteur d'étude (Trignac et Montoir), ce sont les trafics calculés à l'horizon 2030 qui ont été pris en compte. Pour ces calculs, nous avons pris en compte une augmentation du trafic de 1,5% par an, ce qui est bien supérieur à ce qui a déjà été observé. »

Au regard de ses remarques et questions, un effort de pédagogie a été fait, notamment pour expliquer les conditions de l'étude acoustique :

- les conditions de mesures, parfois jugées trop favorables, ont été recalées par rapport à un niveau de trafic moyen annuel;
- les modélisations des niveaux de bruit à l'horizon 2030 ont été faites sur la base d'une augmentation de trafic bien supérieure à ce qui est constaté.

### CARACTÉRISTIQUES DES PROTECTIONS PROPOSÉES

	TOTAL	Détails
Caractéristiques des écrans proposés	10	dont 5 questions sur les hauteurs
Caractéristiques des isolations de façade	1	+ 1 contribution émise hors temps de concertation rejoint cette thématique
Efficacité des protections et comportement du son	9	dont 5 questions sur le fonctionnement d'un écran acoustique 2 interrogations sur la non continuité entre les écrans 2 et 3

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Le sujet des caractéristiques des protections proposées est le deuxième en nombre de questions et remarques associées. A part quasi égale, les questions et observations portaient sur les caractéristiques et l'efficacité des écrans acoustiques proposés.

Le maître d'ouvrage indique que « l'opération a pour objet de traiter les PNB identifiés. Les écrans proposés vont permettre de répondre aux objectifs réglementaires de réduction du bruit. »

Il précise par ailleurs que les écrans proposés sont des écrans absorbants. Ils permetrront ainsi l'absorption du bruit plutôt que de le renvoyer du côté opposé.

Les choix d'implantation des écrans ont été réalisés après des études techniques approfondies, prenant en compte la configuration actuelle et les exigences de sécurité. Des équipements de sécurité et des dispositifs de retenue seront installés après la réalisation des écrans.

Ces questions très techniques montrent l'intérêt porté au projet, mais également les besoins de réassurance quant à l'efficacité des solutions apportées.

A noter que la plupart des réponses a été apportée lors des réunions publiques (cf. compterendus en annexe).

N.B : Concernant les isolations de façade, un bureau d'études mandaté par le maître d'ouvrage prendra contact avec chaque propriétaire concerné dès que les études de diagnostic démarreront.

### **DEMANDE D'ÉVOLUTION DU PROJET**

Localisation	Evolution demandée	TOTAL
Rue Jules Auffret (à l'est de l'écran 5)	Prolongement de l'écran 5	12
Zone de la Bernuais, le long du Super U (à l'est du merlon)	Protections acoustiques supplémentaires, dont prolongement du merlon	6
Sur l'ensemble du linéaire	Chaussée absorbante	7
Écran 4	Réalisation de l'écran 4	4
Avant le Brivet (à l'ouest de l'écran 1)	Protections acoustiques supplémentaires	3
+ 1 contribution émise hors temps de concertation rejoint cette thématique		
Rue Parmentier et zone Kiloutou et Fauché Électricité (à l'est de l'écran 7)		3
+ 1 contribution émise hors temps de concertation rejoint cette thématique		
Rue des Rochettes	Protections acoustiques supplémentaires	2
La Torse	Protections acoustiques supplémentaires	2
Rue de la Mouildais (à l'est des écrans 8 et 9)	Protections acoustiques supplémentaires	1
Entre les écrans	Protections ultérieures	1
Ecran 6	Donnée entrante	1

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Cette thématique est très largement la plus fréquemment évoquée lors de cette concertation.

Parmi les nombreuses observations, et pour le cas présent réclamations, la demande de prolongement de l'écran 5 pour assurer la protection acoustique de la rue Jules Auffret arrive en tête. Les participants sont très vindicatifs sur ce sujet.

Suite à la concertation, la DREAL étudiera la possibilité d'allonger l'écran 5 vers l'est. Les isolations de façade en limite d'écran 5 ne seront ainsi plus nécessaires.

A noter également la demande appuyée de protection de la zone de la Bernuais au-delà du merlon existant en face de l'écran 6. Viennent ensuite des demandes de protections le long du Brivet, rue Parmentier, rue des Rochettes, à hauteur de la Torse, rue de la Mouildais...

Pour cette demande, et la plupart des suivantes, le maître d'ouvrage répond en expliquant que les études acoustiques ont montré que les protections projetées étaient suffisantes pour résorber l'ensemble des PNB. Le maître d'ouvrage rappelle aussi que pour bénéficier d'une protection acoustique, il faut que les habitations répondent au critère d'antériorité.

Plusieurs personnes ont par ailleurs évoqué la non réalisation de l'écran 4.

A ce sujet la DREAL répond en réunion publique :

« Des PNB sont effectivement présents à ces endroits. Cet écran 4, en raison de la proximité immédiate d'accès directs, n'est pas réalisable. Les habitations qui sont concernées par des PNB dans ce secteur bénéficieront d'isolation de facade. »

Par ailleurs, les demandes pour la mise en place d'une chaussée absorbante (à l'instar de ce qui a déjà été fait précédemment à Trignac) sont nombreuses.

L'efficacité des chaussées absorbantes est susceptible de diminuer dans le temps. Pour le traitement des PNB, la maître d'ouvrage est amené à mettre en œuvre des moyens stables tels que sont les écrans et les protections de façades.

Les participants à la concertation publique sont donc demandeurs de compléments aux aménagements prévus par l'opération. Néanmoins le projet répond d'ores et déjà à la réglementation en vigueur.

Il est à noter que, suite à la concertation, l'écran 5 sera prolongé, une isolation de façade sera ajoutée, et il sera étudié la possibilité d'optimiser la position des écrans 7 et 9. Il sera aussi vérifié que toutes les habitations vérifiant le critère d'antériorité sont protégées.

Une dernière remarque est isolée, mais possède une très haute importance. Elle explique que certains bâtiments de logements placés derrière l'écran 6 sont voués à changer de destination dans le cadre d'un projet de parc d'activités. Ils ne seraient ainsi plus considérés comme PNB et la nécessité de l'écran 6 remise en cause.

Le maître d'ouvrage explique que 3 PNB ont été identifiés dans ce secteur. Après réalisation du projet de parc d'activités de l'entreprise Charier, il ne resterait qu'une seule habitation. La réalisation d'un écran acoustique n'est alors plus justifiée. L'écran n°6 ne sera plus réalisé. L'habitation en PNB fera l'objet d'une isolation de facade.

### AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

	TOTAL
Itinéraire de substitution pour les cycles	3
Accès riverains	3
Faisabilité des îlots directionnels à Trignac	2
Traitement de l'entrée de ville rue Emile Zola	2
Aménagement des trottoirs	1
Report trafic sur la rue Jules Auffret	1
Renouvellement du revêtement	1

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

### La présentation du projet s'est accompagnée de questions sur la faisabilité des aménagements de voirie induits par le projet.

Concernant les problématiques d'accès, la DREAL précise qu'aucune acquisition n'est envisagée dans le cadre de la résorption des PNB. Pour éviter tout problème d'enclavement, un rétablissement des accès à la maison est prévu et pris en charge par le maître d'ouvrage.

Par ailleurs la maîtrise d'ouvrage précise que la compétence en milieu urbain relève de la commune et que celle des aménagements de pistes cyclables revient aux exploitants, que sont le CG44 ainsi que la DIRO (Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest). Les aménagements interurbains, sur le secteur de Trignac, se feront en concertation avec la commune.

### **SÉCURITÉ**

L'ensemble des 9 avis émis sur le sujet de la sécurité concerne la dangerosité de la rue Emile Zola (et celle des rues Voltaire et Marcel Sembat) à Trignac.

Ce sujet apparaît comme une préoccupation majeure des riverains. Il a fait l'objet d'avis contradictoires entre les habitants. Ces derniers souhaitent profiter de l'opération pour minimiser le problème.

Le maître d'ouvrage précise que les conditions de sécurité seront améliorées après l'aménagement. Pour l'accès aux rues Emile Zola, Marcel Sembat, Voltaire, des îlots directionnels seront mis en place. Ces aménagements seront mis en œuvre en concertation avec les services de la commune de Trignac.

### **ENTRETIEN ET PLANTATIONS**

	TOTAL
Entretien des terrains à proximité	2
Accompagnement végétal de l'opération	2
Entretien des protections	1
Devenir des plantations actuelles	1

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

## Quelques observations portent sur l'entretien et l'accompagnement végétal de l'opération.

Le maître d'ouvrage explique en réunion publique :

« Il y aura des aménagements paysagers en bout d'écran pour assurer la transition, mais pas derrière les écrans pour simplifier l'entretien. »

Par ailleurs, un entretien périodique de l'ensemble des écrans (y compris celui de l'écran végétalisable) sera réalisé par l'exploitant.

### **QUESTIONS ET REMARQUES ANNEXES**

	TOTAL
Travaux personnels de protections acoustiques	4
Forme de la concertation	3
Étude de la mise à 2x3 voies	2
Solutions de délestage du trafic	2
Projet semi-enterré	1
Observations hors contexte (autres projets ou travaux sur infrastructures de transport)	4

N.B. L'unité de ce tableau est le nombre d'avis exprimés sur le sujet.

Les remarques émises au sujet de la forme même de la concertation donnent des pistes pour une meilleure compréhension du projet. Deux d'entre elles proposent d'afficher plus clairement des références au niveau de bruit.

Ces remarques pourront être prises en compte dans d'autres concertations portant sur des projets de protections acoustiques.

## Par ailleurs, le sujet du traitement du bruit dans l'environnement apparaît clairement comme un sujet dépassant le cadre strict du projet.

La DREAL a apporté les réponses aux questions et remarques annexes lors des réunions publiques (cf compte-rendus en annexe pour les réponses précises). Dans ses réponses, le maître d'ouvrage a précisé les limites de ses compétences ainsi que celles de l'opération (qui consiste uniquement en l'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée des communes de Trianac et Montoir-de-Bretagne dans un objectif de résorption des PNB).



Dans le même temps, les acteurs locaux concernés ont été consulté par le biais du dossier de concertation qui leur a été envoyé.

### LE TRAITEMENT ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Le parc naturel régional de la Brière insiste sur l'importance de l'aspect architectural et du traitement paysager des écrans proposés, notamment pour les écrans 8 et 9, situés aux portes d'entrée du parc. Il demande également un habillage et un accompagnement végétal des extrémités des écrans.

### LES IMPACTS SUR LES RÉSEAUX D'EAUX

Le service eau et assainisement de la CARENE (communauté d'agglométation) analyse les impacts de la construction des écrans acoustiques sur les réseaux eau potable et eaux usées, existants et projetés.

## CONCLUSIONS

### L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

Le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée de Trignac et Montoir-de-Bretagne semble favorablement reçu. Une certaine impatience est même à noter quant au démarrage des travaux.

Les participants font des remarques constructives visant à apporter des compléments de traitement à la solution initiale proposée par la DREAL. L'ensemble de leur remarque montre l'intérêt porté qu'ils portent au projet dont l'opportunité est donc confirmée.

### LES APPORTS DE LA CONCERTATION

Sur la base de ces échanges, la concertation a permis d'identifier des demandes fortes pour le projet :

• des **demandes de protections supplémentaires**, principalement en prolongement de l'écran 5 ;

Suite à la concertation la possibilité de prolonger l'écran 5 vers l'est sera étudiée. Les isolations de facade en limite est de cet écran ne seront alors plus nécessaires.

Des recherches d'optimisation de la position des écrans 7 et 9 seront également menées.

• une reconnaissance de la **nécessité de traitement des accès à Trignac**, notamment de la rue Emile Zola, pour des questions de sécurité ;

Celle-ci ne sera pas fermée par les protections acoustiques. L'opération menée par la DREAL concerne exclusivement la RN171. Néanmoins un travail partenarial est d'ores et déjà engagé par la commune de Trignac en lien avec la DREAL sur les aménagements relatifs à cette entrée de Trignac (sens de circulation, stationnement...).

• des **nouvelles données d'entrée** : changement d'affectation de deux bâtiments situés derrière l'écran 6 et localisation d'une habitation située entre deux bâtiments industriels ;

Ces indications ont permis de faire évoluer le projet. La réalisation de l'écran 6 n'est ainsi plus justifiée (l'habitation en PNB situé derrière l'écran 6 envisagé bénéficiera d'une isolation acoustique). Par ailleurs le nombre et la localisation des habitations devant bénéficier d'isolations de façade ont pu être affinés.

• une nécessité de **maintien de la pédagogie**, ressortant notamment des nombreuses questions sur les caractéristiques des écrans et sur les isolations de façades.

### LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

A la suite de cette phase de concertation, les études seront poursuivies en intégrant les points indiqués précédemment. Après finalisation de l'étude d'impact et travail partenarial avec la commune de Trignac au sujet de la problématique de ses accès, l'enquête d'utilité publique pourra se tenir en 2015. La déclaration d'utilité publique permettra alors d'engager les travaux (au plus tôt en 2016).

## ANNEXES

### **ANNEXE A**

Communiqué de presse

### **ANNEXE B**

Dossier de presse

### **ANNEXE C**

Articles de presse

### **ANNEXE D**

Comptes-rendus des réunions publiques



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE